

Duathlon de Massingy – Règlement

Article 1 : Conditions Générales :

Les concurrents doivent se soumettre aux décisions des arbitres qui seront sans appel.

Ils doivent respecter les consignes des signaleurs et ne pas effectuer d'action dangereuse pour autrui. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident ou non-respect du code de la route ou des consignes de l'organisation, elle décline également toute responsabilité en cas de perte ou de vol de matériel.

L'entraide entre concurrents ou avec des spectateurs est formellement interdite. Le jet de déchets en dehors des zones prévues à cet effet est passible de sanction.

Article 2 : Inscriptions :

Course jeunes pour les enfants nés après 2005.

Course découverte ouverte aux adultes et aux mineurs nés en 2005 ou avant.

Course format S ouverte aux adultes et aux mineurs nés en 2005 ou avant.

Licence sportive de course à pied / VTT obligatoire, ou UNSS ; le cas échéant un certificat médical de non contre-indication datant de moins d'un an est obligatoire. Aucune inscription ne sera acceptée sans licence ou certificat médical.

Pour les personnes mineures, une autorisation parentale devra être signée (elle est présente sur le bulletin d'inscription)

Article 3 : Avant l'épreuve :

Seuls les concurrents sont autorisés à rentrer dans le parc vélo. Les concurrents doivent se présenter à l'entrée du parc vélo, casque sur la tête, jugulaire serrée et le dossard fixé devant pour le coureur dans le cas d'une équipe à l'américaine ou d'un individuel, la plaque de VTT visible pour le vététiste pour les équipes à l'américaine.

Article 4 : Pendant l'épreuve

Vélo : - Il est interdit de circuler sur le vélo dans le parc. Le port du casque à coque dure (norme CE) est obligatoire sur la partie cycliste, et devra être mis sur la tête, jugulaire serrée dès que l'on a le vélo en main.

Les vélos sont posés à l'emplacement numéroté selon le dossard.

Course à pied : - Dossard placé sur le ventre. Aide ou accompagnateurs interdits.

Article 5 : Annulation / Désistement :

En cas d'empêchement majeur, l'épreuve sera annulée, dans ce cas les frais d'engagement seront remboursés aux concurrents, déduction faite de 25% conservés par l'organisation pour les frais de dossiers. Pour tous désistements, avec des raisons médicales motivées (envoi du certificat médical), le concurrent se verra rembourser les frais d'engagement, déduction faite de 25% conservés par l'organisation pour les frais de dossiers.

Article 6 : Organisation du site :

Des zones de stationnement seront prévues. Suivre le fléchage.

Article 7 : Récompenses

Une récompense sera offerte aux 3 premiers de chaque catégorie.

Podium à partir de 12h15 pour les épreuves Jeunes et à partir de 16h30 pour l'épreuve découverte et S.

Article 8 : Droit à l'image :

Par leur inscription, les concurrents autorisent les organisateurs ainsi que leurs ayant droits tels que, partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation des épreuves organisées le Dimanche 22 Septembre 2019 à Massingy, sur tout support y compris pour les projections éventuelles, lors de cette journée et dans le cadre de documents promotionnels et publicitaires nécessaires à la communication du Duathlon de Massingy pour cette année et pour les années suivantes.

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant. Par notre intermédiaire, vous pouvez être amené à recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations. Si vous ne le souhaitez pas, il suffit de nous écrire en nous indiquant vos nom(s), prénom(s) et adresse.

Article 11 : Protection de l'environnement du site :

L'organisation du Duathlon de Massingy tient à préserver le site se trouvant à proximité. Vous pouvez nous soutenir :

- En limitant et en triant vos déchets dans les poubelles dédiées
- Ne rien jeter sur les parcours (sauf zones de propreté)
- En adoptant une attitude conforme à l'esprit de l'organisation et en montrant que les duathlètes sont sensibles aux préoccupations environnementales
- En limitant vos déplacements en vous rendant sur l'épreuve en groupe ou par covoiturage.